



Flash info mobilité DPIP **rattrapage IFSE DPIP 15/16**

Mobilité DPIP :

Dans le cadre de la première campagne de mobilité 2026 la **CGT IP rencontrera RH 5 le 20 novembre 2025.**

Si vous souhaitez être accompagné.e par la CGT IP dans votre demande, contactez nous sur **mobilite.cgtip@gmail.com**

La CGT IP veillera au respect des conclusions du GT sur la mobilité des DPIP qu'elle avait obtenu et qui s'est tenu cet été. Assouplissement des critères, plus de lisibilité et plus de transparence dans le déroulé des campagnes.

[Notre communiqué ici](#)

Rattrapage IFSE 2022 :

Suite au recours gagnant de la CGT IP contre la circulaire indemnitaire de la DAP devant le Conseil d'Etat, l'exclusion des élèves des promotions de directeurs en formation à l'ENAP entre 2022 et 2023 de la perception de l'IFSE pendant leurs années de formation a été déclarée irrégulière. **Cela concerne les DPIP 15 et 16 ainsi que les DSP 51 et 52.** Elle était contraire au cadre réglementaire de l'IFSE et créait une inégalité de traitement entre les corps de la pénitentiaire ainsi qu'au sein du même corps.

Ne voyant rien venir depuis mars, la CGT IP a à nouveau relancé la DAP. La SDRH a indiqué que des consignes claires avaient été données au DISP fin août pour une mise en paiement sur les paies d'octobre. **A ce jour seules 5 DISP ont procédé à ce versement** (Dijon, DISPOM, Strasbourg, Bordeaux et Lyon). **La CGT IP a à nouveau saisi la DAP qui a confirmé un versement avant la fin de l'année.**

Il semble donc que selon les DISP les priorités accordées au respect des droits des agents ne soient pas les mêmes !

N'hésitez pas à nous saisir en cas de difficulté !

Montreuil, le 30 octobre 2025
La CGT Insertion probation